

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS DE CERGY PONTOISE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN PAUL JEANDON-PRESIDENT

RCS / SIRET

2 4 9 5 0 0 1 0 9 0 0 0 1 5

Forme juridique CA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44.d)-Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagement associés	Projet se situant en deçà des seuils définis dans la colonne de la procédure d'examen au cas par cas et susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine au regard des critères de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement
41-Aires de stationnement ouvertes au public	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Construction d'un bâtiment à R+3, sur sous-sol partiel d'une surface utile de l'ordre de 6 200 m² s'organisant principalement autour de plusieurs entités fonctionnelles :
 - o Pratiques artistiques et enseignement (2 636 m²) composées d'ateliers étudiants et de locaux d'enseignement
 - o Ateliers spécialisés (1 359 m²) : volume (métal, bois, sculpture, ...), sérigraphie et impression, numérique, édition, photographie/son/vidéo/cinéma, informatique/multimédia et danse
 - o Administration (464 m²) /Centre de documentation spécialisé (292 m²)/Auditorium (287 m²)/ Centre d'Art – Exposition / Diffusion (327 m²)-o Lieux d'accueil et de convivialité (284 m²) : espaces d'accueil et de distribution, de restauration, cafétéria, studio pour chercheurs et artistes en résidence / Services généraux (828 m²) : locaux de stockage et locaux techniques
- Aménagement d'espaces extérieurs tels que : un parvis non minéralisé, une coulée verte assurant la relation fonctionnelle entre les quartiers sud de la ville et le parc, un grand patio central et petits espaces extérieurs dédiés, un accès technique et de livraison.

Le terrain d'assiette du nouvel équipement d'une emprise de l'ordre de 4450m² est situé le long de l'avenue du Parc à Cergy, en lisière du Parc François Mitterrand, à cheval sur les terrains de tennis de l'ESSEC et l'aire de stationnement du CROUS.

4.2 Objectifs du projet

L'implantation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy Pontoise dans le Grand Centre de Cergy satisfait aux principales attentes en termes de localisation et d'accessibilité qui sont indispensables à la réussite et l'attractivité de l'école :

- proximité des principaux réseaux de transports (arrêts des lignes de bus 12, 30, 38 et 48 à moins de 100m, Gare SNCF/ RER ligne A à moins de 500m)
- offre d'hébergement diversifiée/économique,
- proximité de nombreux établissements offrant des perspectives d'échanges et de partenariat.

Compte tenu de cela et pour s'inscrire également dans le cadre du futur Grand Campus International, il a été décidé de construire le nouveau bâtiment de l'école à proximité de l'ESSEC en lisière du Parc François Mitterrand, un parc urbain de 7ha composé d'allées rectilignes et de bosquets de feuillus, agrémentés de bassins et de fontaines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 24 mois dont 3 mois de préparation de chantier.

La première phase comprendra le désamiantage des enrobés bitumineux en place sur les parkings du CROUS et les travaux de préparation comporteront l'abattage et le dessouchage des arbres qui ne sont pas conservés.

Les travaux s'organiseront ensuite autour de plusieurs lots de travaux:

- Fondations (pieux forés), structure (voiles béton armé (bas carbone) limités aux 4 noyaux durs (circulations verticales), poutres allèges) et façades en briques porteuses (double mur isolation par l'extérieur)
- Charpente bois/étanchéité synthétique sur toiture terrasse accessible et technique, partiellement végétalisée et panneaux photovoltaïques sur sheds
- Menuiseries extérieures (bois-alu), occultation et protections solaires
- Travaux de métallerie-serrurerie
- Plâtrerie /Cloisons - Doublages - Faux-plafonds - Peinture
- Menuiseries intérieures - Mobilier - Signalétique
- Revêtements de sols souples et durs - Faïence
- Chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie - Sanitaires - Equipements de cuisine-/ Cafeteria
- Electricité C.Fort - C.Faible - Sécurité Incendie
- Appareils élévateurs
- Scénographie
- VRD
- Aménagements paysagers

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des systèmes techniques du bâtiment sera géré depuis une gestion technique centralisée qui permet de :

- piloter le bâtiment au niveau des consignes de chauffage, de ventilation et d'éclairage
- visualiser l'état de fonctionnement des différents équipements et ainsi détecter les défauts de pompes, filtres, etc... Le système sera prévu pour permettre un accès à distance à la supervision.
- visualiser les consommations en énergie et en eau du bâtiment pour différents postes et selon différents zoning (via des graphiques mensuels et annuels).

Grâce au système GTB les interventions de maintenance sont réalisées plus rapidement et évitent ainsi les dysfonctionnements prolongés des équipements pouvant nuire au confort des occupants ainsi qu'à la pérennité du matériel technique.

Un sous-comptage par usage (chauffage, refroidissement, ventilation, éclairage, ECS pour l'énergie ; eau potable sanitaires, services généraux et entretien pour l'eau) sera mis en place pour identifier rapidement les empreintes de consommations et permettre de cibler les économies réalisables. Tous les compteurs seront remontés sur la GTB avec une historisation des index pour permettre une analyse fine des consommations en exploitation.

- Création d'un livret d'accueil et à la formation des utilisateurs
- Maîtrise du bilan carbone en exploitation : Au-delà de la phase construction, le bilan carbone de l'ouvrage sera limité grâce à la maîtrise des dépenses énergétiques du bâtiment et au recours à des énergies décarbonées: le réseau de chaleur de Cergy avec un contenu CO2 de 152 gCO2/kWh, et l'électricité renouvelable issue des capteurs photovoltaïques d'origine française ou européenne
- Suivi des performances énergétiques sur 2 ans à la livraison du bâtiment

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie terrain	4 450m ²
Périmètre d'étude	9000m ²
Largeur du bâtiment	54m
Longueur du bâtiment	73m
Hauteur du bâtiment (point le plus haut)	24,48m
Hauteur dernier niveau:	14.88m
Surface Espaces extérieurs (hors bâtiment)	2 760m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Av. du Parc, 95000 Cergy

Parcelles concernées:

- AY 43 : 1799m²

- AY 44 : 2 647m²

- AY 46: 87m²

- AY 76 : 300m²

- AY 56: 594m²

- AY 54: 56m²

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 08' 39" 81 Lat. 49 ° 03' 25" 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	en cours
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	création d'un sous-sol partiel semi-enterré
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 12 arbres mais création d'une coulée verte, aménagement paysager en continuité du Parc
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic pendant la période de chantier Livraisons ponctuelles liées au fonctionnement de l'école Pas de stationnement sur l'école
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion maîtrisée des émissions lumineuses du bâtiment
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ventilation
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Se reporter aux annexes complémentaires suivantes:

- Programme fonctionnel et technique du projet
- Programme acoustique
- ENSAPC Orientations urbaines
- Programme environnemental de l'opération: Analyse de site/Programme environnemental

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes jointes en complément: - Programme fonctionnel et technique du projet - Programme acoustique - ENSAPC Orientations urbaines - Programme environnemental de l'opération: Analyse de site/Programme environnemental

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

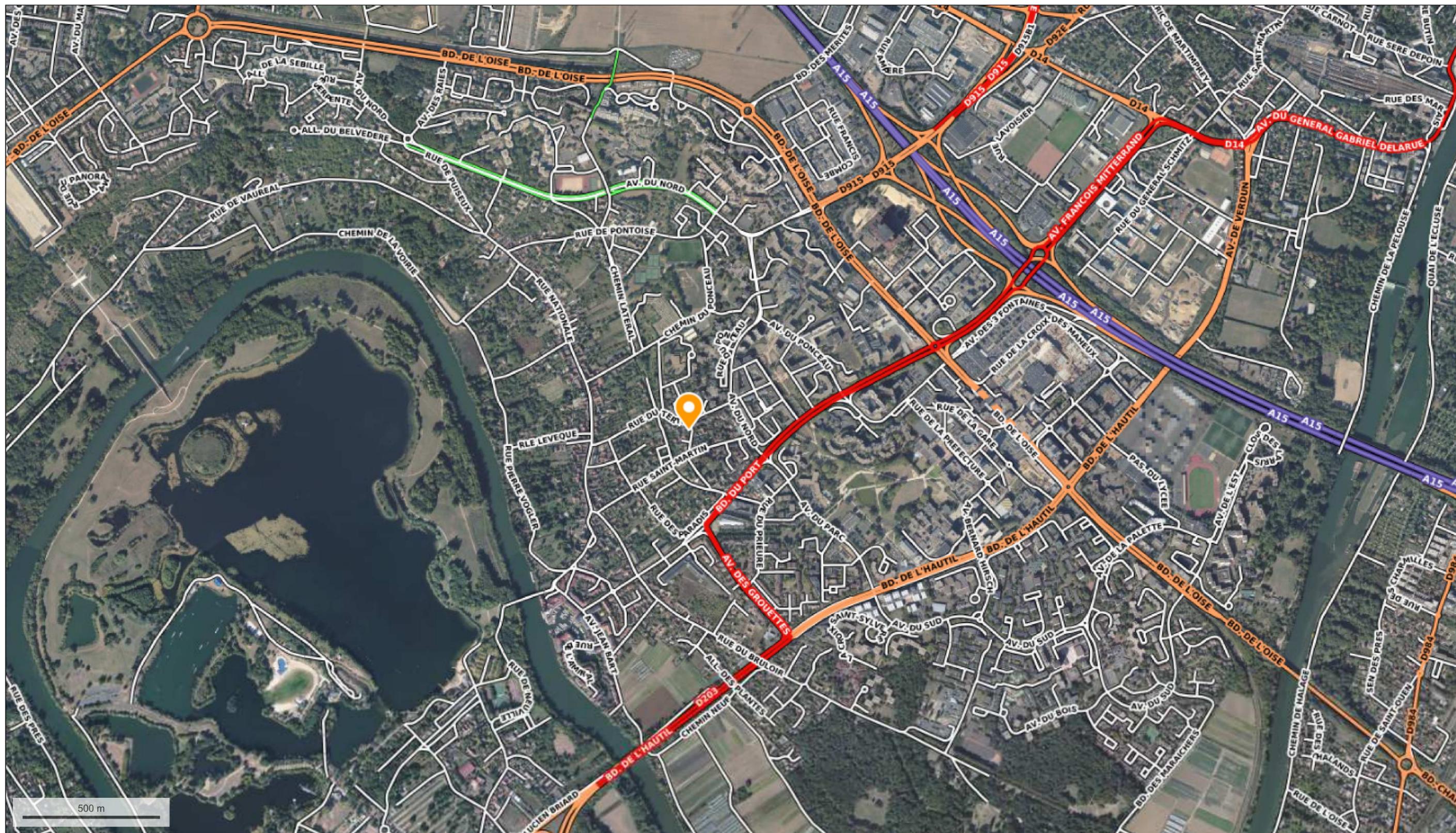
Fait à Cergy-Pontoise

le,

08/07/22

Signature

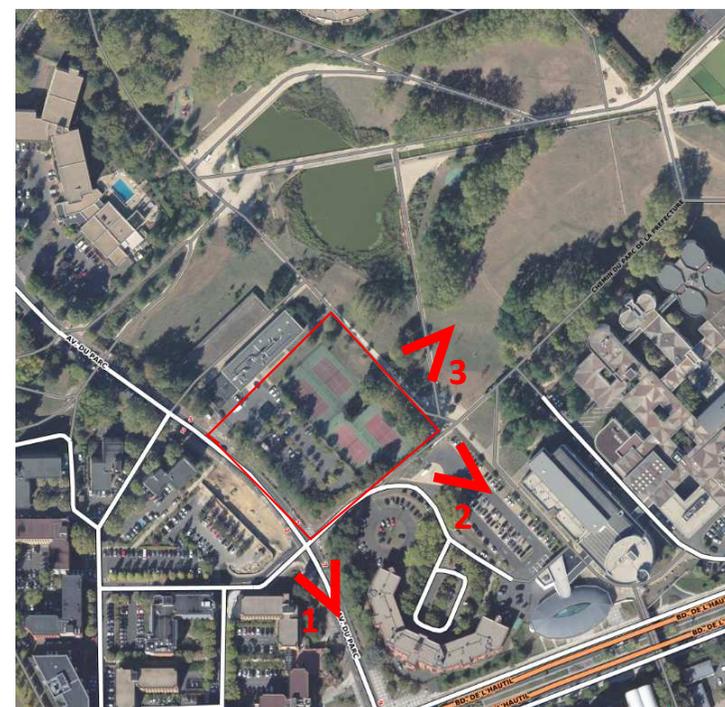
Eric PROFFIT BRULFERT
Vice-Président délégué
aux Equipements



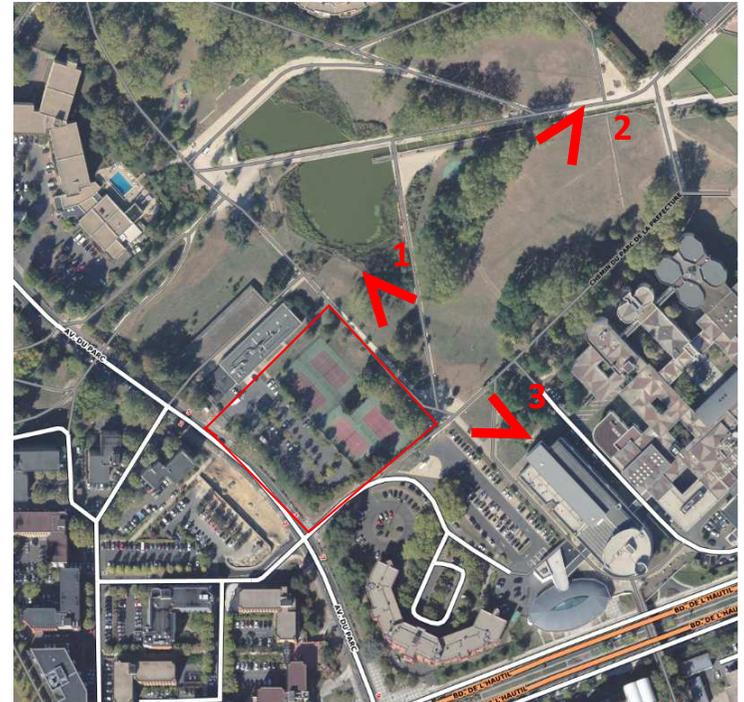
© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

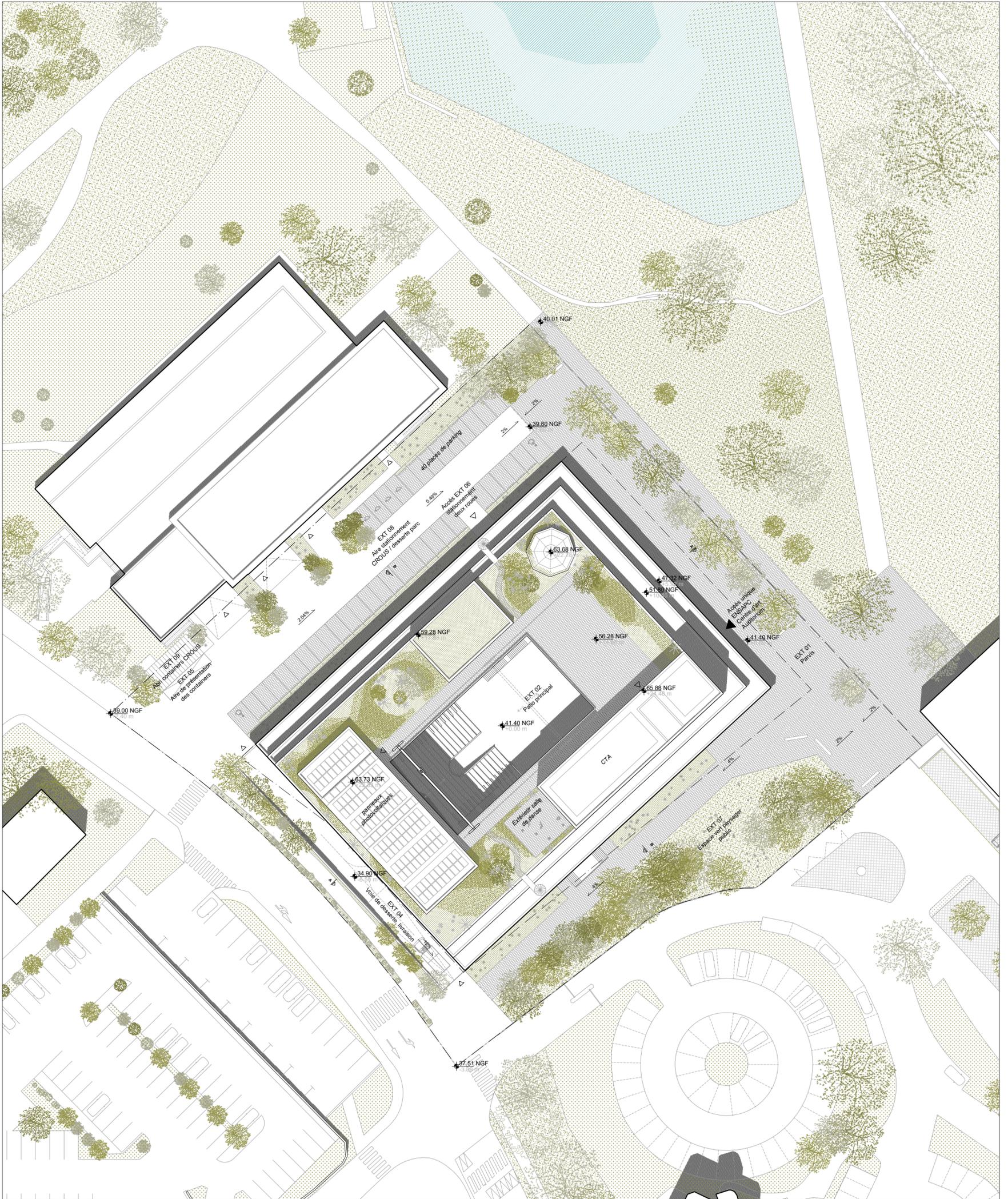
Longitude : 2° 04' 57" E
Latitude : 49° 02' 13" N

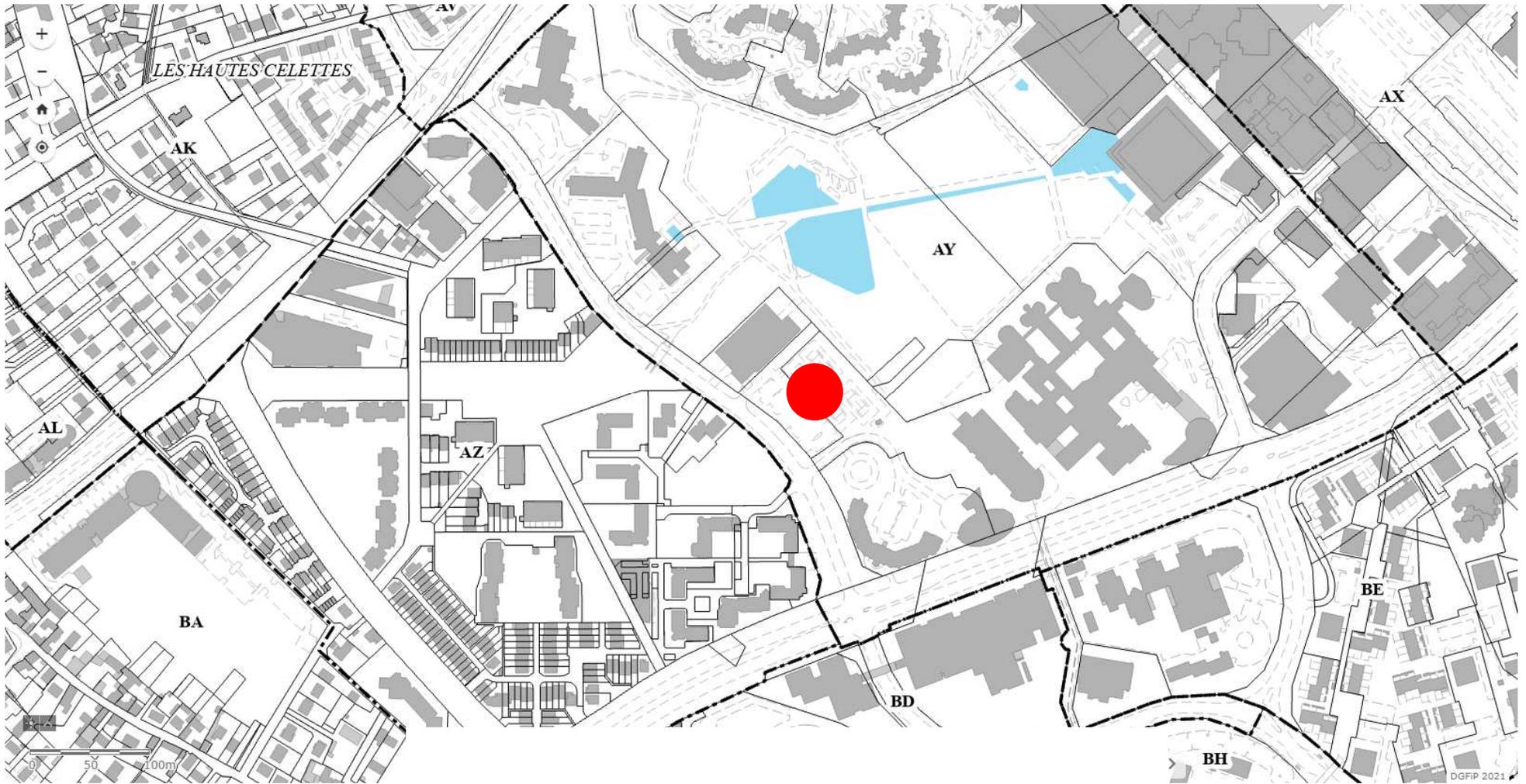
PHOTOGRAPHIES: ENVIRONNEMENT PROCHE

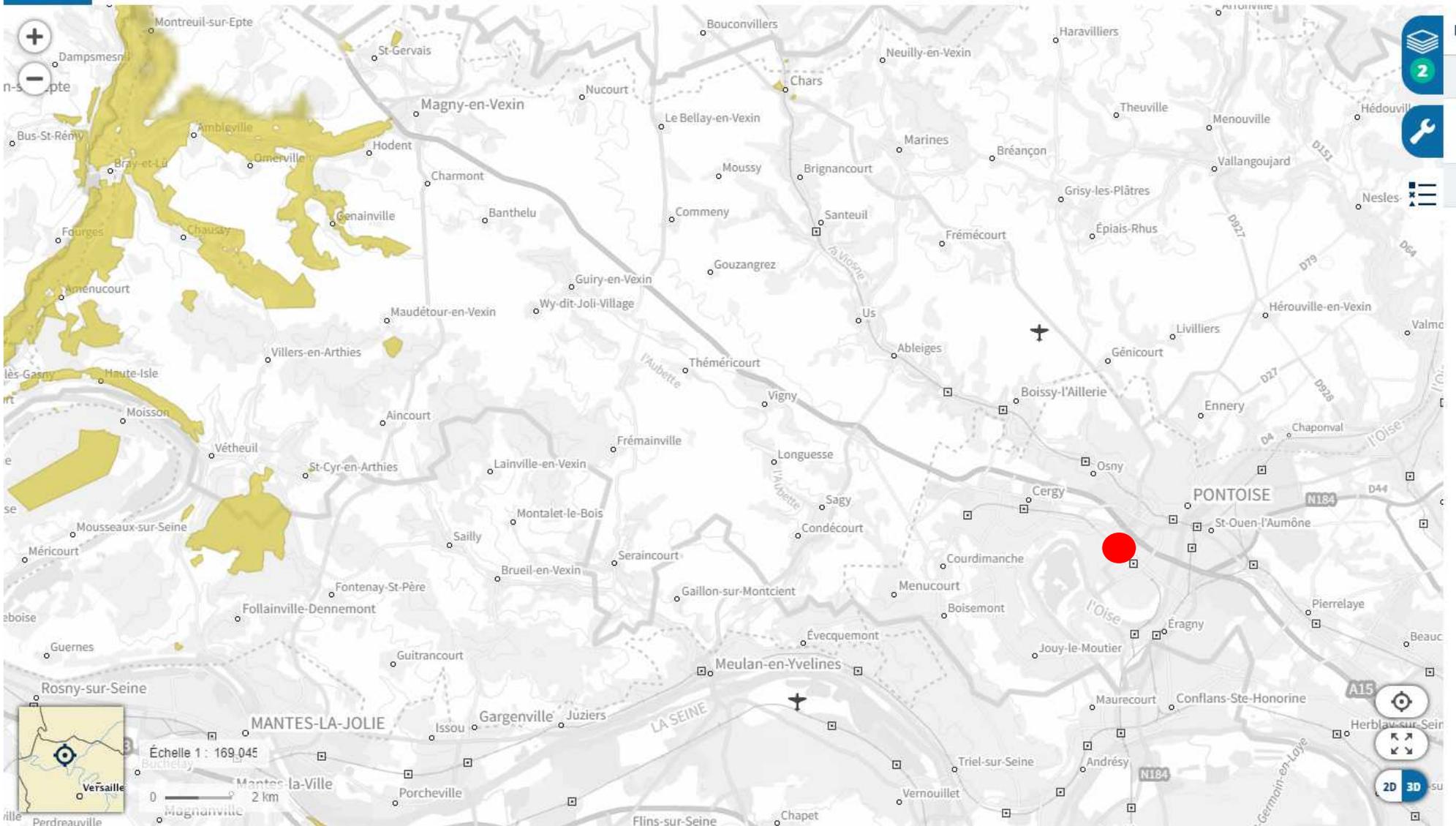


PHOTOGRAPHIES: ENVIRONNEMENT LOINTAIN









Site Natura 2000 le plus proche du projet



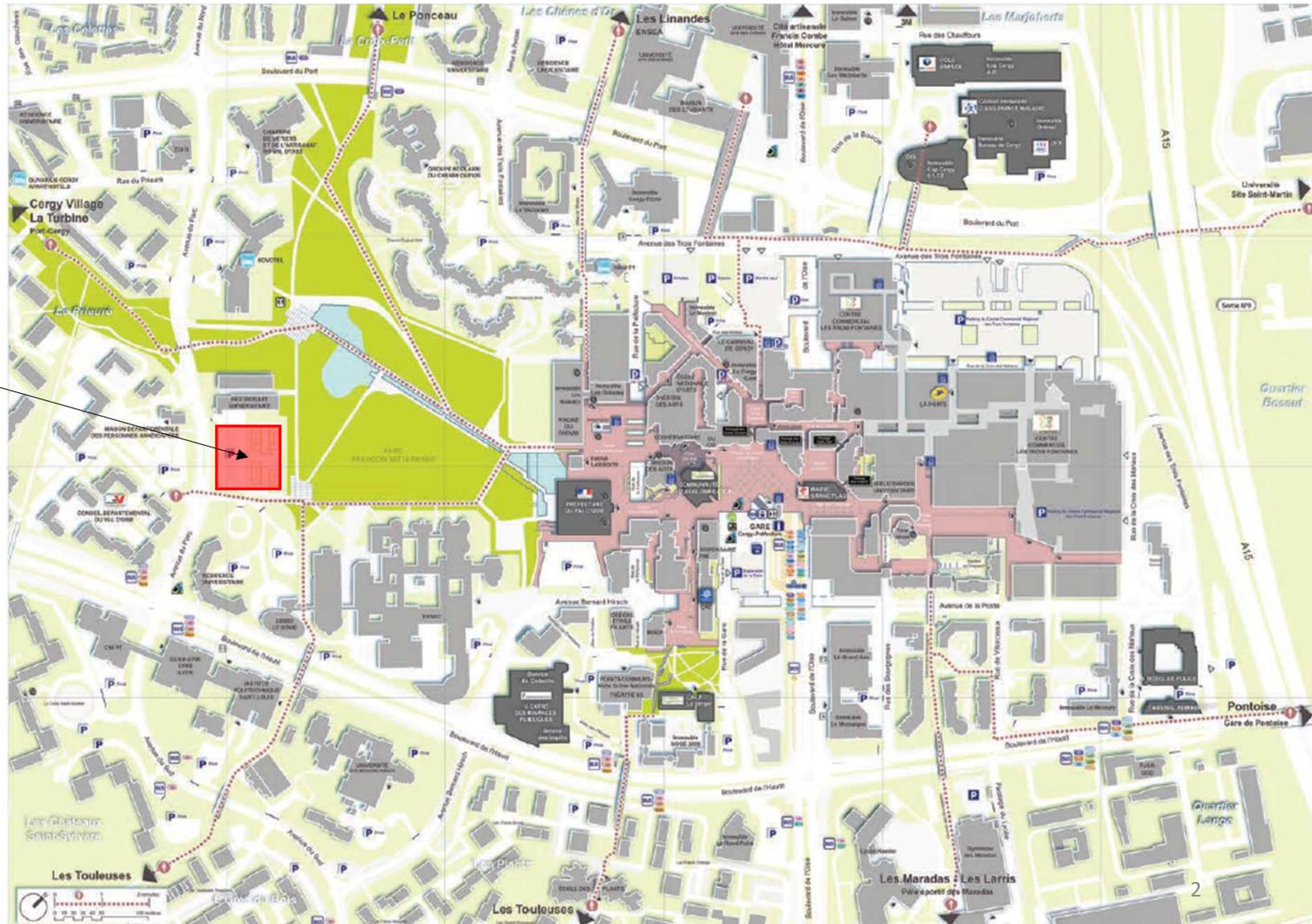
École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC)

Orientations urbaines

Avril 2021

1 – LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC DANS LE GRAND CENTRE, EN LIMITE SUD-EST DU PARC F. MITTERRAND

Terrain destiné à
l'ENSAPC



2 – LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC AU SEIN DU PROJET DE REQUALIFICATION DE GRAND CENTRE,

PROJET URBAIN DE REFERENCE : requalification urbaine de la centralité d'agglomération – F.Leclercq

- Quartier Marjobert
- Centre commercial 3 Fontaines
- Université : site des chênes
 - Hôtel d'Agglomération
 - Préfecture du Val d'Oise
 - ESSEC
- Terrain destiné à l'ENSAPC



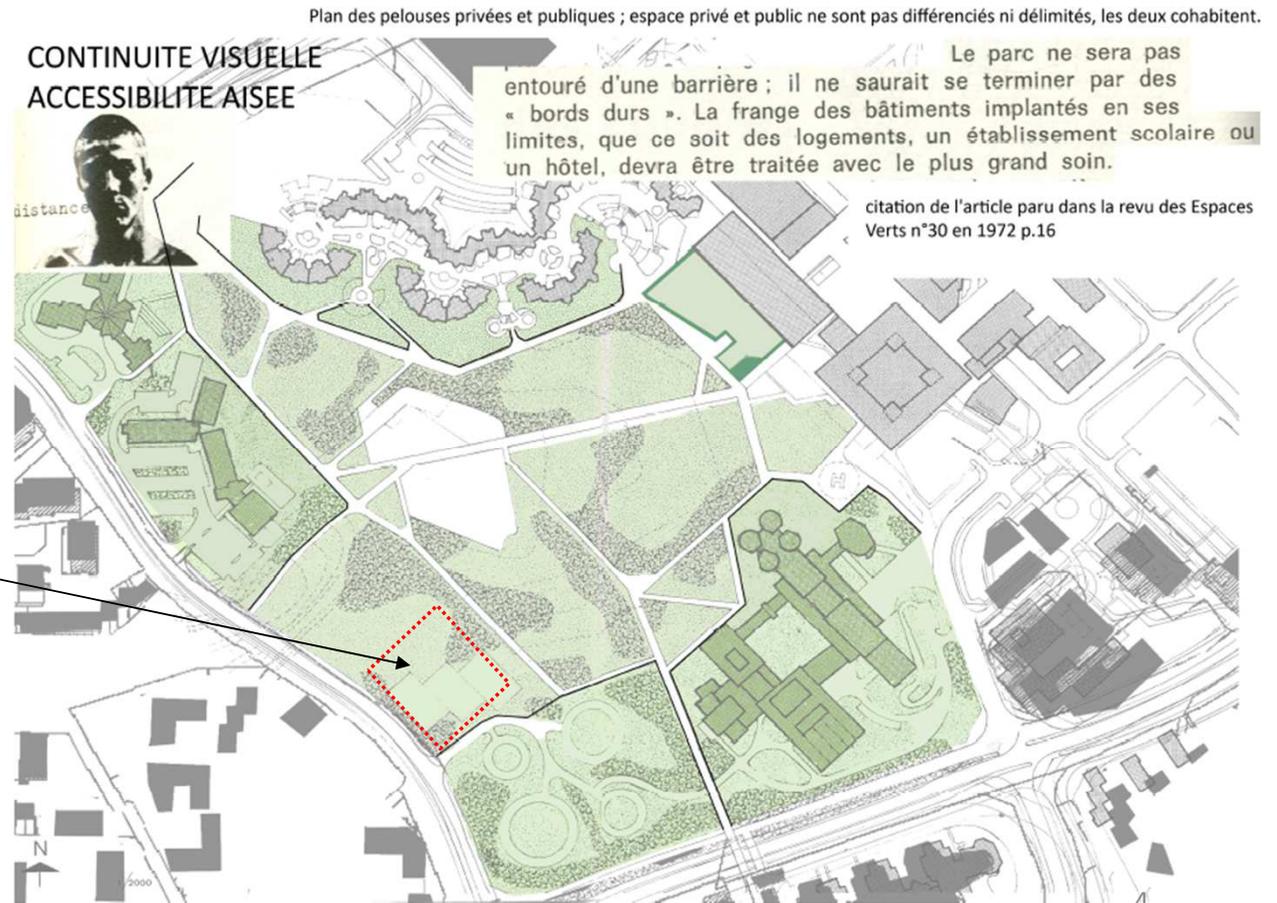
3 – LE SITE DE PROJET DE L'ENSAPC ET LE PARC FRANCOIS MITTERRAND, COEUR DU CAMPUS INTERNATIONAL.

3.1 - Le projet original (A. Provost Paysagiste) : Assurer les continuités visuelles, faciliter l'accessibilité du parc

« le parc ne sera pas entouré de barrières : il ne saurait se terminer sur des bords durs » A. Provost 1972



Terrain destiné à l'ENSAPC



3 – LE SITE DE PROJET DE L'ENSAPC ET LE PARC FRANCOIS MITTERRAND, COEUR DU CAMPUS INTERNATIONAL

3.2 - Le parc François Mitterrand projet de requalification 2012-2014 (URBICUS)



4 – LE FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC : CADRE REGLEMENTAIRE

4.1 - L'OAP GRAND CENTRE DU PLU DE CERGY

Extrait du PLU : *Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC) définies dans l'annexe I – DEFINITIONS sont autorisées sur l'ensemble de la zone.*

les établissements universitaires, y compris les locaux affectés à la recherche, et les établissements d'enseignement supérieur, sont des CINASPIC

Terrain destiné à l'ENSAPC

1. Grand Centre

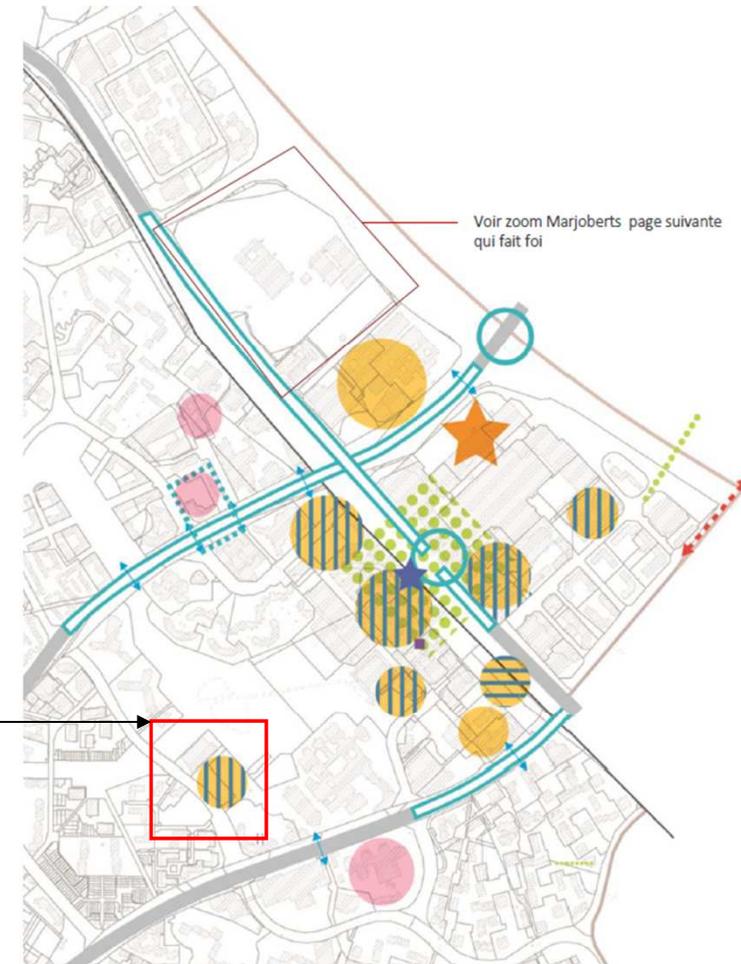


- Affirmer Grand Centre comme cœur économique de Cergy-Pontoise
- Poursuivre la dynamisation du cœur d'agglomération en affirmant la diversité des fonctions

- Améliorer l'accessibilité et les déplacements doux, réduire les coupures

- Réaménager le pôle gare
- Etendre et réaménager le centre commercial régional des 3 Fontaines
- Renforcer et développer les polarités tertiaires
- Développer de nouveaux programmes (activités économiques et/ou logements)
- Développer de nouveaux programmes privilégiant l'activité économique
- Développer de nouvelles opérations de logements
- Renforcer la polarité universitaire et d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise (ESSEC, UCP, ENSAPC, IPSL)

- Réaménager et paysager la dalle
- Donner un caractère urbain aux boulevards
- Trouver des liens entre le niveau de la dalle et celui des boulevards
- Faciliter les échanges boulevards/dalle
- Réaménager les passages sous les infrastructures
- Principe d'une liaison piétonne avec le futur quartier Bossut à Pontoise.
- Principe d'une liaison Transport en Commun en Site Propre avec le futur quartier Bossut à Pontoise.
- Créer de nouveaux équipements publics (localisation indicative)



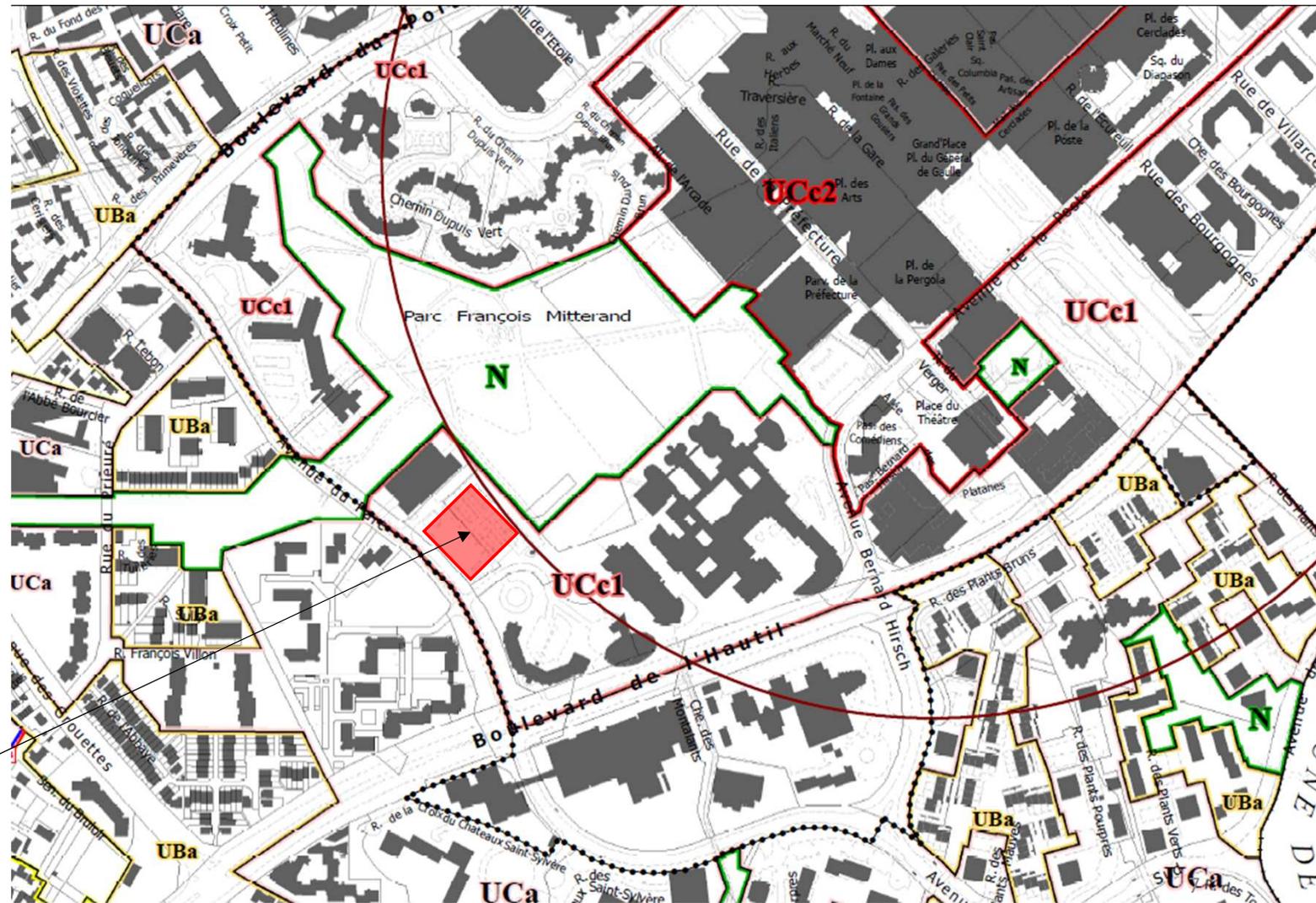
4 – LE FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC : CADRE REGLEMENTAIRE

4.2- LE REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLU DE CERGY

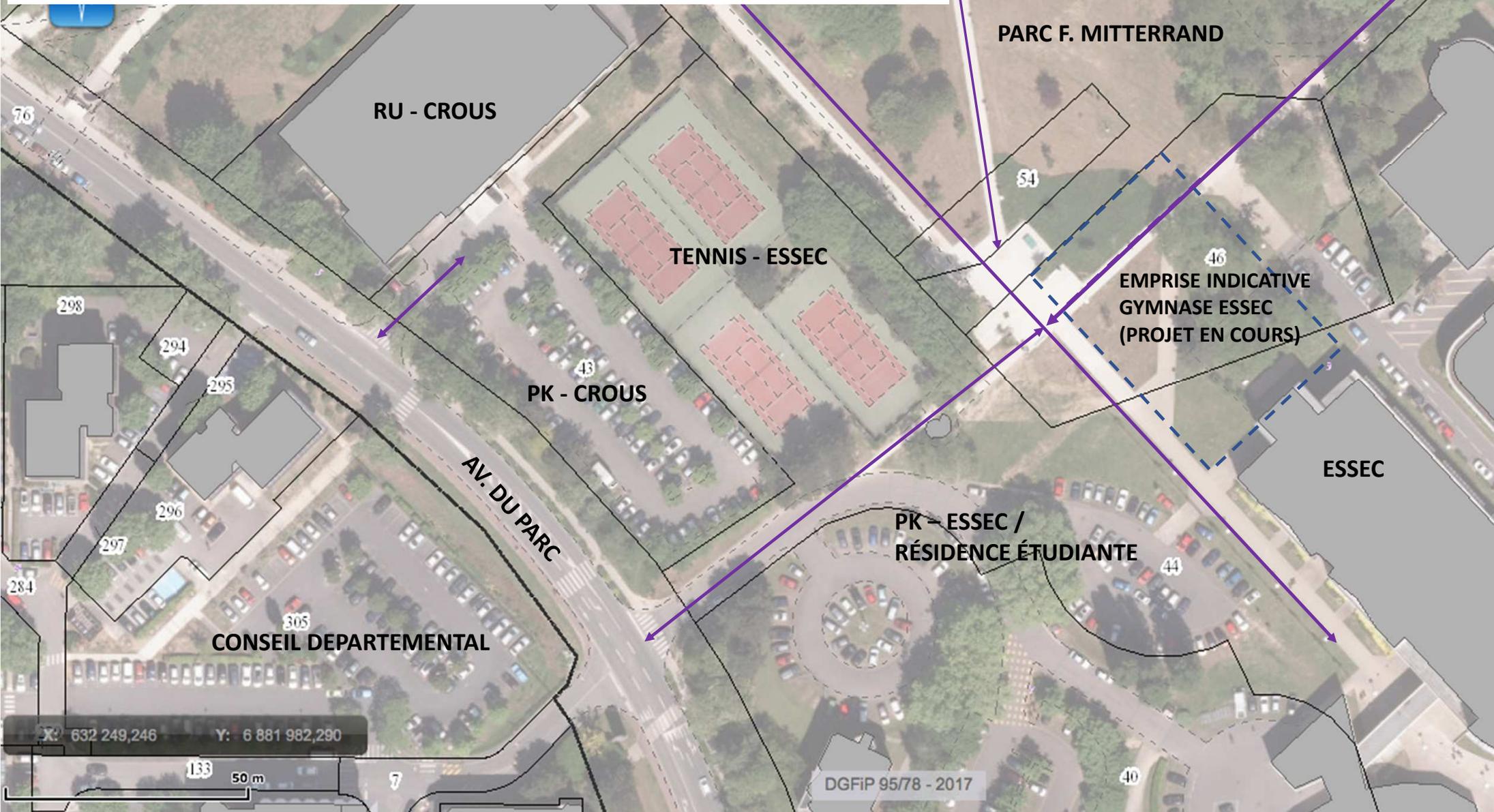
Extrait du PLU : *Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (CINASPIC) définies dans l'annexe I – DEFINITIONS sont autorisées sur l'ensemble de la zone.*
les établissements universitaires, y compris les locaux affectés à la recherche, et les établissements d'enseignement supérieur, sont des CINASPIC

10.3 SECTEUR UCc1 *La hauteur des constructions ne peut excéder 30 m mesurée à partir du terrain naturel au point le plus haut. Cas de terrain en pente, la hauteur est mesurée en tout point par rapport au terrain naturel, tout en restant dans la limite autorisée. Un dépassement de 1 m pourra être toléré afin de prendre en compte la déclivité du terrain.*

Terrain destiné à
l'ENSAPC



5 - LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC : ETAT DES LIEUX



6 – DONNEES FONCIERES – REPARTITION DES EMPRISES FUTURES



7 – LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC : ORIENTATIONS URBAINES

UN PROJET EN LIEN DIRECT AVEC LE PARC
UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU GRAND
CENTRE ET DU CAMPUS INTERNATIONAL

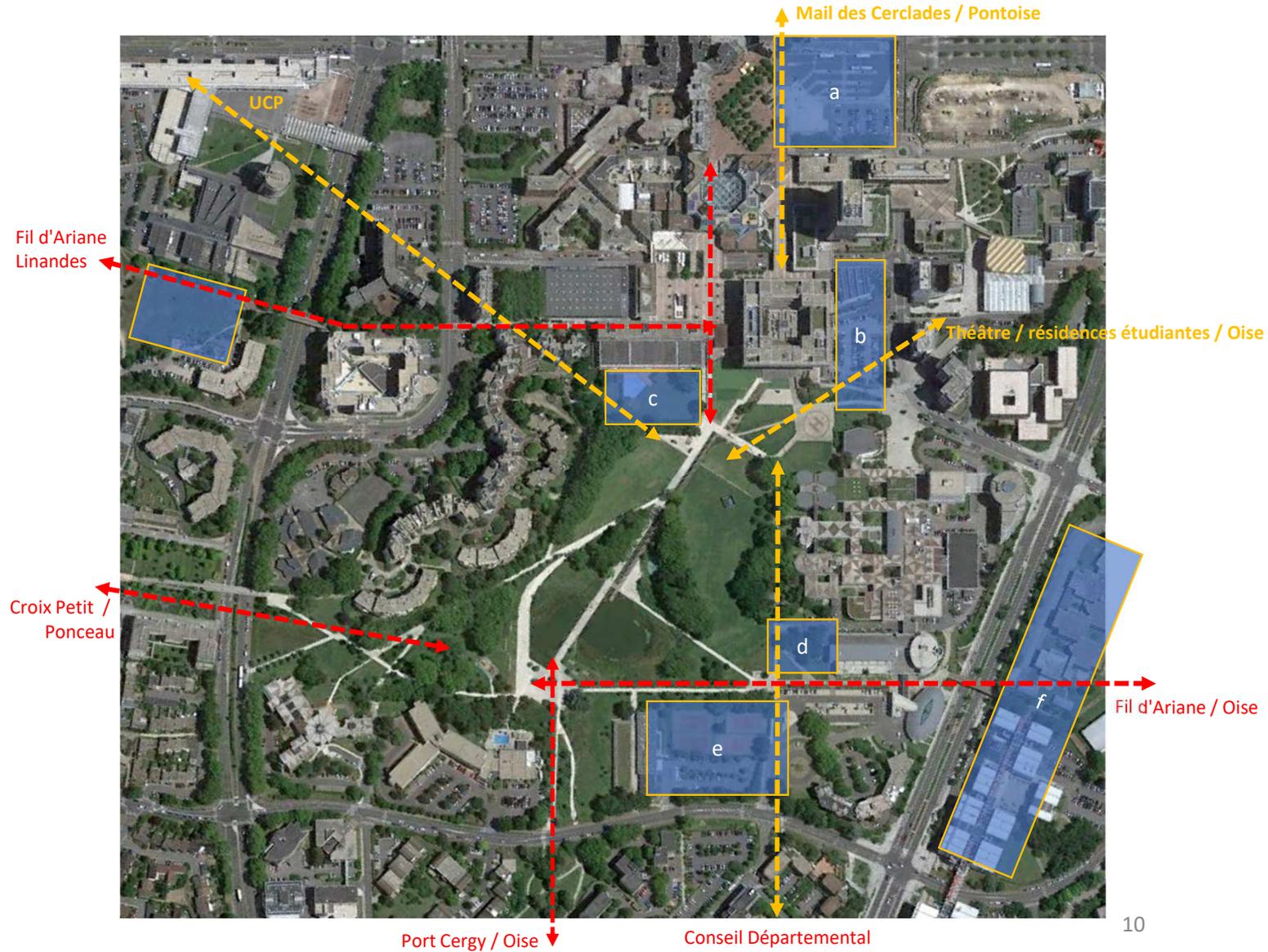
LE PARC MITTERRAND, UNE NÉCESSAIRE
OUVERTURE SUR LA VILLE :

- Élément fédérateur et identitaire du Campus
- Lieu d'articulation des différentes composantes du Grand Centre

LES PROJETS PROGRAMMÉS :

- a. PÔLE GARE
- b. JOUERIE
- c. BASSIN NORDIQUE
- d. GYMNASE ESSEC
- e. ENSAPC
- f. HIRSCH

- Les liaisons existantes 
- Les liens à créer 



7 – LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC : ORIENTATIONS URBAINES

Les enjeux urbains du site de projet :

- Assurer les continuités visuelles entre la ville et le parc
- Améliorer et conforter les usages du parc
- Faciliter les parcours et l'accessibilité du parc

LES PROJETS PROGRAMMÉS :

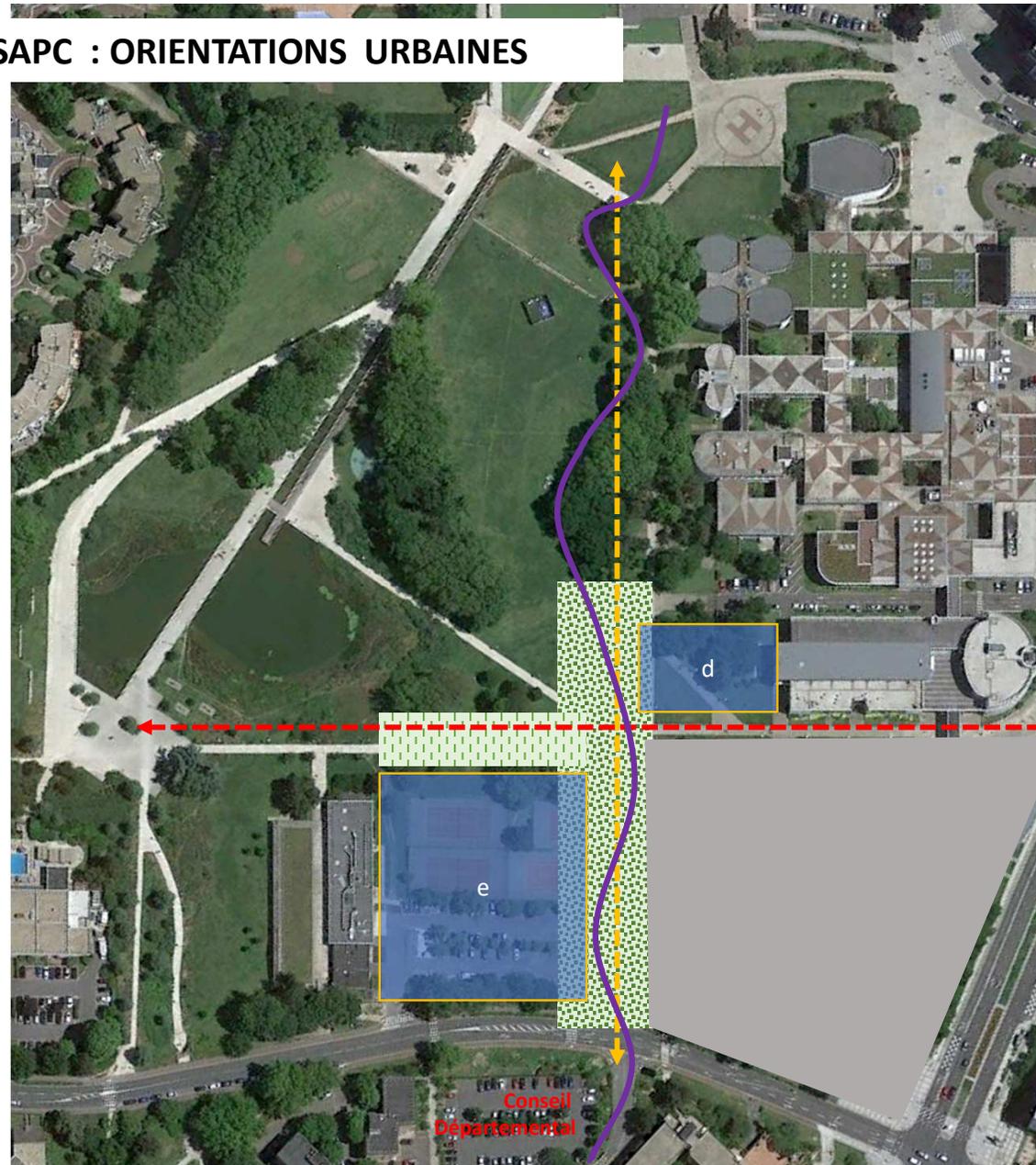
- d. GYMNASE ESSEC
- e. ENSAPC

← - - - → LES LIAISONS EXISTANTES

← - - - → LES LIENS À CRÉER

▨ OUVERTURE DU PARC SUR LA VILLE

▨ »SEUIL« DU PROJET DE L'ENSAPC



7 – LE SITE DU FUTUR BÂTIMENT DE L'ENSAPC :

Les principes de composition :

- Une emprise constructible d'environ 4 450 m²
- Une importante façade sur le parc (environ 50m linéaire).
- Une façade structurante pour l'avenue du parc
- Un large cheminement public d'environ 20 m de large permettant d'assurer :
 - l'ouverture du parc vers le sud,
 - la sécurisation et l'attractivité de l'accès piéton au service du Conseil départemental,
 - l'articulation du projet avec le « gymnase de l'ESSEC.

LES PROJETS PROGRAMMÉS :

- d. GYMNASSE ESSEC
- e. ENSAPC(emprise constructible proposée)

- ← - - - → • LES LIAISONS EXISTANTES
- ← - - - → • LES LIENS À CRÉER
- OUVERTURE DU PARC SUR LA VILLE
- »SEUIL« DU PROJET DE L'ENSAPC
- COUR DE SERVICE ENSAPC / CROUS

